



Ville de LORRAINE

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée :

- **QUE** conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception des taxes pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2026 a été complété en date du 2 février 2026 et déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville au 33, boulevard De Gaulle, Lorraine, Québec;
- **QUE** le rôle général de perception peut être pris en communication comme suit :
  - en consultant le site Internet de la Ville au [www.lorraine.ca](http://www.lorraine.ca);
  - sur rendez-vous à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture.
- **QU'**il a été procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti prévu par la Loi.

Donné à Lorraine, le 17 février 2026.

**Julie Dufour**  
Directrice du Service des finances et trésorière